

PUBLICATION JUDICIAIRE À LA DEMANDE DE FRANÇOIS BANIER

Par jugement en date du 1^{er} février 2010, le tribunal de grande instance de PARIS, chambre civile de la presse, a condamné la société VALMONDE ET CIE, éditrice du périodique VALEURS ACTUELLES,

pour avoir porté atteinte à la présomption d'innocence de François-Marie BANIER, en publiant, dans le numéro 3791 de ce périodique, un article intitulé « *L'héritière et le photographe* ».